

Évaluation des besoins en matière d'abris

25 janvier 2024

Points clés

- Réalisez une évaluation initiale rapide des besoins en matière d'abris et d'installations dans les trois premiers jours d'une situation d'urgence, dans la mesure du possible dans le cadre d'une évaluation multisectorielle coordonnée.
- Si possible, l'évaluation doit être coordonnée et supervisée par un spécialiste du secteur expérimenté, et menée conjointement avec les acteurs du secteur des abris et des installations, notamment les autorités locales.

1. Aperçu

En cas de déplacement forcé, que ce soit dans les contextes urbains ou dispersés, et en cas d'implantation d'installations formelles, la première étape consiste à comprendre les besoins de la population touchée. Une évaluation initiale des abris et des installations fournit des informations cruciales pour mettre en œuvre une intervention liée aux abris dans un contexte donné, ainsi que pour déterminer les capacités, le plan d'aménagement et les services nécessaires dans les zones d'installation. Elle fournit en outre des renseignements essentiels pour planifier et concevoir les abris au-delà de la phase d'urgence.

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

Une rapide évaluation initiale des abris et des installations doit être réalisée dans les trois premiers jours d'une situation d'urgence afin de cerner les besoins et les ressources. Pour planifier et mettre en œuvre une intervention efficace, il importe de coordonner les évaluations de divers secteurs (la protection, le logement, les terres et la propriété, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé, etc.). La liste récapitulative de l'évaluation des besoins des réfugiés dans les situations d'urgence (NARE), une évaluation initiale personnalisable des besoins multisectoriels, est souvent utilisée et contient une section spécifique comportant des questions pertinentes afin

d'éclairer la mise en place des zones d'installation et l'intervention liée aux abris.

L'évaluation globale des besoins en situation d'urgence liée aux abris et aux installations doit procurer suffisamment d'informations pour cerner immédiatement les priorités vitales, anticiper les problèmes potentiels, notamment l'espace insuffisant et les hébergements surpeuplés, et identifier les personnes déplacées de force disposant d'un abri adéquat obtenu grâce à leurs propres ressources, ainsi que les stratégies d'adaptation appliquées. L'évaluation des besoins en situation d'urgence doit également tenir compte des tensions liées aux abris et aux zones d'installation entre les nouveaux arrivants et la communauté d'accueil, et les atténuer, ainsi que déterminer le type et le niveau de soutien requis pour ces deux groupes de population.

3. Orientations principales pour l'évaluation des besoins en matière d'abris

Les informations recueillies lors de l'évaluation initiale rapide des besoins seront déterminantes pour élaborer une stratégie globale en matière d'abris et de zones d'installation qui permettra de structurer et d'échelonner les besoins des personnes déplacées de force, et qui évoluera au fil du temps pour s'adapter aux besoins changeants. Les évaluateurs devront recueillir des informations suffisantes afin de mener de manière efficace les actions suivantes :

- Donner aux personnes déplacées de force la possibilité d'accéder à des zones d'installation qui améliorent la qualité de leur vie sociale, économique et environnementale dans la communauté, et qui leur permettent de vivre dans la dignité.
- S'assurer que les personnes déplacées de force prennent part à la planification, à la conception et à la mise en œuvre des interventions liées aux abris et aux zones d'installation.
- Déterminer l'option d'installation qui convient le mieux ou associer plusieurs options selon le contexte (soutien aux familles d'accueil, centres de transit/collectifs, installations formelles/informelles, hébergement locatif, partagé avec des membres de la famille ou des proches, etc.).
- Fournir des abris d'urgence appropriés en fonction des besoins, tout en veillant à prévoir un espace minimum de surface couverte par abri (3,5 m² par personne au minimum).
- Adapter les abris aux conditions climatiques extrêmes afin de protéger les personnes déplacées de force.
- Garantir un accès aux services de base.
- Élaborer une intervention holistique liée aux abris et aux installations. Planifier et trouver des solutions à long terme en matière d'abris.

Méthodologie recommandée pour l'évaluation des besoins en matière d'abris

Pour comprendre l'évolution d'une crise du déplacement et les implications contextuelles liées aux abris et aux installations, il est nécessaire de recueillir un large éventail d'informations pertinentes qui guideront les activités d'évaluation et d'intervention sectorielles. Outre la collecte de données primaires, cet exercice exige une analyse des données secondaires afin de déterminer les informations disponibles. Les informations peuvent provenir d'autres secteurs ou

organisations. Il est préférable de lancer la collecte de données le plus tôt possible, même lors de la phase de préparation. Toute information manquante doit être ajoutée aux données primaires recueillies.

Un **examen des données secondaires** doit toujours être effectué pour déterminer les informations existantes. Les informations contextuelles essentielles doivent inclure les éléments suivants :

- Les types d'abris traditionnels de la population déplacée et de la communauté d'accueil, ainsi que le climat et les pratiques culturelles qui peuvent influencer sur la planification de la zone d'installation, sur les besoins en matière d'abris et sur les interventions connexes.
- Les personnes présentant des besoins spécifiques qui nécessitent de l'aide pour construire ou reconstruire un abri adapté à leurs besoins (accès pour personnes handicapées).
- Les pratiques de construction dans les régions d'origine des personnes déplacées de force (par exemple, types de bâtiments, taille, matériaux de construction, architecture physique, etc.).
- Les ministères du gouvernement du pays qui sont responsables des abris et de l'hébergement, de la planification des zones d'installation et des infrastructures publiques.
- Les codes, normes et règlements nationaux en matière de construction.
- [Les pratiques et les lois en matière de logement, de terres et de propriété](#) dans les zones d'accueil (par exemple, location, crédit-bail, propriété, acquisition forcée).
- La disponibilité des terres, les bâtiments vacants et autres installations qui pourraient accueillir les personnes déplacées de force les plus vulnérables.
- Les données historiques sur les aléas climatiques (sécheresses, inondations, cyclones, etc.) et autres dangers (tremblements de terre, présence d'engins non explosés, sécurité structurelle des bâtiments, etc.) dans les zones où les personnes déplacées de force peuvent s'installer/se sont installées.
- La disponibilité des matériaux de construction (par exemple, ressources naturelles, dépôts à proximité, fournisseurs régionaux, etc.). Il convient d'inclure des études de marché (disponibilité et prix des matériaux de construction, options de location, etc.).
- Les infrastructures et services disponibles près de la zone où les personnes déplacées de force se sont installées.
- La capacité d'intervention en matière d'abris et d'installations d'autres organismes des Nations Unies, d'ONG, d'organisations de la société civile, des ministères compétents, des municipalités locales, etc.

Collecte de données primaires : Le niveau de précision et les questions posées au cours de la collecte de données primaires reposeront en grande partie sur les lacunes en matière d'informations repérées au cours de l'analyse des données secondaires ainsi que sur le lieu où se sont installées/s'installeront les personnes déplacées de force (par exemple, sites dispersés). La collecte de données peut être menée à l'aide des méthodes suivantes :

- Observation de la communauté ;
- Entretiens avec les informateurs communautaires clés ;
- Discussions de groupe ;
- Entretiens avec des informateurs clés au niveau des ménages ;
- Visites d'inspection des infrastructures/installations ;

Les éléments suivants sont des exemples d'informations clés à recueillir à la suite de la collecte et de l'analyse des données primaires :

- Analyser les données démographiques (ventilation par âge et par genre, personnes présentant des besoins spécifiques, etc.).
- Analyser les tendances des mouvements de population, les taux d'arrivée et les tendances futures potentielles afin d'orienter l'intervention en matière d'abris et d'installations.
- Évaluer les ressources et la sécurité physique : conjointement avec les spécialistes de la protection, évaluez les besoins en matière de protection ainsi que les mécanismes d'adaptation (par exemple, s'installer dans des abris moins chers, vivre dans des installations informelles, etc.).
- Évaluer l'existence éventuelle de conflits avec les communautés d'accueil en ce qui concerne les différents niveaux d'accès aux abris.
- Déterminer le niveau et le type d'intervention en fonction des conclusions de l'évaluation. Partager les informations avec les secteurs concernés pour une intervention coordonnée (en particulier les secteurs de l'EAH, ainsi que du logement, des terres et de la propriété, etc.).
- Identifier les options d'installation les plus appropriées qui permettent à la population d'accéder à des installations sûres et d'y vivre dans la dignité.
- Déterminer si les personnes peuvent prendre en charge elles-mêmes la construction des abris.
- Grâce à la coordination intersectorielle, assurer l'accès aux services de base (EAH, électricité, etc.) dans les zones d'installation, les bâtiments ou d'autres infrastructures accueillant des personnes déplacées de force.

Des questions supplémentaires posées aux informateurs clés et aux groupes de discussion figurent dans l'évaluation rapide des abris du projet Sphère et la section relative au développement des installations, aux abris et aux produits de première nécessité de la [liste récapitulative de l'évaluation NARE](#).

Des orientations clés et des questions d'évaluation pour la sélection de nouveaux sites et l'élargissement des sites existants figurent dans le [formulaire de l'évaluation multisectorielle des sites](#).

Ressources et partenariats

Personnel

- Un spécialiste de la planification des abris ou des zones d'installation
- Une organisation locale spécialisée dans les abris et les zones d'installation
- Des agents de proximité communautaires

Partenaires

- Divers partenaires peuvent contribuer dans le cadre des évaluations des abris et des zones d'installation, notamment les ONG internationales disposant d'une expertise dans le secteur, les organisations locales et les autorités publiques concernées.

Matériel

- GPS
- Appareil photo
- Questionnaire d'évaluation rapide

Liste de contrôle

- Effectuez une analyse des données secondaires concernant les abris et les zones d'installation pour obtenir des informations contextuelles essentielles, notamment une évaluation des infrastructures et services existants, les types d'abris traditionnels, ainsi que la disponibilité des matériaux, des terres et des installations, etc.
- Réalisez une collecte de données primaires, en employant des méthodes telles que l'observation de la communauté, les entretiens avec les informateurs clés, les discussions de groupe, les entretiens avec les informateurs clés au niveau des ménages, ainsi que les visites d'inspection des infrastructures et installations.
- Analysez les données démographiques et les tendances des mouvements de population, évaluez la sécurité physique et les ressources.
- Déterminez le niveau et le type d'intervention en fonction des conclusions de l'évaluation. Partagez les informations avec les secteurs concernés pour une intervention coordonnée.
- Identifiez les options d'installation les plus appropriées qui permettent à la population d'accéder à des zones d'installation sûres. Fournissez des abris d'urgence et des produits de première nécessité conformes aux normes minimales. Assurez l'accès aux services de base.
- Élaborez une stratégie en matière d'abris et d'installations. Menez des évaluations de suivi. Réalisez des évaluations de l'état des abris pour transformer les abris d'urgence en solutions d'hébergement plus durables.

Annexes

[\(French\) The Sphere Handbook, 2018](#)

[UNHCR Needs Assessment for Refugee Emergencies \(NARE\) Checklist](#)

[WFP, UNHCR - Joint Assessment Missions: a Practical Guide to Planning and Implementation, 2013](#)

4. Contacts principaux

Section d'appui technique, Division de la résilience et des solutions : DRSTSS@unhcr.org